



D.2022.10.19.5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.3 – Avenant n°1 au marché M210119 conclu avec la société SEIPRA SCORE par Tisséo Voyageurs dans le cadre de la convention de mandat n° ° CM 2021-1009 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway (mandat 13) – Autorisation de signer l'avenant n°1.

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération n° D.2021.04.07.6.2 en date du 7 avril 2021, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer la convention de mandat n° CM 2021-1009 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway.

Dans le cadre de ce treizième mandat, Tisséo Collectivités souhaite confier à Tisséo Voyageurs la réalisation de l'opération de mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus /tramways.

Afin de traiter l'obsolescence des matériels embarqués à bord des bus et des rames de tramway tout en réduisant le temps d'indisponibilité du matériel roulant, il a été décidé de mutualiser l'installation des équipements embarqués pour les différents systèmes dans les bus et tramways.

Deux systèmes nécessitent des opérations de migration de l'embarqué. Il s'agit du SAE (Système d'Aide à l'Exploitation) et de la billettique. Un autre système doit s'ajouter à ceux déjà présents en embarqué : l'Open Payment. Enfin, la connectivité embarquée nécessite d'évoluer afin d'offrir à ces systèmes la liaison sol/bord dont ils ont besoin pour opérer leurs fonctionnalités en mode cible.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 000 000,00 €HT. La fin des travaux était prévue pour fin décembre 2024.

Par délibération n° D.2021.12.15.6.8 en date du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a autorisé le Tisséo Voyageurs à signer le marché M210119 avec la société SEIPRA SCORE relatif à la mutualisation de l'installation des équipements embarqués bus/tramway pour un montant forfaitaire de 2 233 656 € H.T. et une partie à bons de commande sans minimum ni maximum.

La pénurie d'un certain nb de composant électronique entrant dans la composition des équipements billettiques et SAE contraint les parties à différer la pose de ces équipements, compte tenu des nouveaux délais de livraison annoncés par les fournisseurs tiers au contrat.

La partie Open Payment peut en revanche démarrer comme initialement prévue. Le report de cette partie du projet entraînerait effectivement un gel injustifié du déploiement du système open payment sur le réseau.

En ne mutualisant pas les interventions pour l'open payment et celles liées aux équipements billettique et SAE, les coûts initiaux du projet et les jalons de paiement seront impactés.

Cette hausse résultant de circonstances imprévisibles au moment de la signature du contrat est envisagée dans les conditions prévues par l'article R2194-5 du code de la commande publique. Le planning global en annexe du mandat prévoyait des aléas projets très longs est inchangé. Seules les étapes intermédiaires sont modifiées.

L'avenant n°1 joint en annexe a ainsi pour objet :

- d'augmenter de 8% le montant de la part forfaitaire prévue au marché sans que l'enveloppe financière globale de l'opération prévue au mandat soit modifiée ; le montant forfaitaire initial de 2 233 656 € H.T. passe ainsi à 2 411 254.19 € H.T.
- revoir le planning des interventions sans que le planning global prévu au mandat soit modifié ;
- adapter les jalons de paiement à ce nouveau planning d'intervention.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché M210119 conclu avec la société SEIPRA SCORE et d'autoriser le Directeur Général de Tisséo Voyageurs à signer ledit avenant au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Misiak n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Voyageurs à signer l'avenant n°1 au marché M210119 conclu avec la société SEIPRA SCORE.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le président,

Jean-Michel LATTES